



HarenObservatory.net

Observatoire de la mégaprison de Bruxelles-Haren  
Observatorium van de megagevangenis van Brussels-Haren

Respire  
asbl

## Mégaprison de Haren-Bruxelles. Action citoyenne devant le cabinet de la Ministre Frémault : « Le CDH doit décider de ne pas détruire l'environnement Bruxellois »

*Mobilisation citoyenne ce matin au cabinet de la Ministre Frémault. La Ministre doit prendre la décision politique de protéger ou de détruire 20 hectares de biodiversité exceptionnelle, 15 hectares de terres arables et le dernier poumon vert de Haren. Le projet périmé de mégaprison continue d'évoluer dans l'opacité, alors qu'il devrait être financé par l'argent public à hauteur de 3 milliards d'euros. Après le Kazakhgate et le scandale Publifin, les citoyens n'ont plus confiance. Nous demandons à la Ministre de 1) ne pas délivrer le permis d'environnement pour la mégaprison, 2) de rendre public le protocole d'accord entre la commune, la région et le fédéral. Dans le cas où le CDH délivrerait l'autorisation, nous ferions campagne contre lui lors des prochaines élections.*

\*\*\*\*\*

Ce vendredi 24 février 2017, plusieurs citoyens se sont rendus au cabinet de la ministre de l'environnement Mme Frémault. Ils ont été reçus par le chef de cabinet de la ministre pendant 45 minutes. Après plus de 5 années de bataille contre ce projet toxique, la mobilisation ne faiblit pas.

Le gouvernement bruxellois a délivré le permis d'urbanisme pour le projet de mégaprison de Bruxelles-Haren le jour de Noël. Une façon de mépriser ouvertement la mobilisation de la société civile et les plus de 1.000 réclamations envoyées par les citoyens et associations contre ce projet toxique.

Le permis d'environnement n'a pas encore été délivré, la Ministre Mme Frémault le retenant. Le permis d'urbanisme n'est donc toujours pas exécutable.

### **Protéger l'environnement bruxellois, c'est maintenant qu'il faut le faire**

Pour rappel, le permis d'environnement avait initialement été délivré par Bruxelles-Environnement, puis cassé par le Collège de l'environnement le 11 décembre 2015. Le Collège avait jugé ce permis illégal et relevé certains des nombreux problèmes juridiques posés par la décision. Ce faisant, le Collège constatait l'évidente incompatibilité de ce projet avec la protection de l'environnement bruxellois.

Cafasso, le consortium d'entreprises privées qui doit construire et exploiter cette prison financée sur fonds publics, a introduit un recours auprès de Madame Frémault.

**La ministre doit donc maintenant décider de délivrer, ou pas, le permis d'environnement pour construire cette mégaprison qui détruirait irrémédiablement 20 hectares de biodiversité exceptionnelle, 15 hectares de terres arables et le dernier poumon vert de Haren.**

Pour les citoyens, ce désastre écologique bruxellois ne peut évidemment pas faire l'objet d'une autorisation. Soulignons que dernièrement, le tribunal administratif de Vienne a décidé de refuser le permis pour l'extension de l'aéroport de la ville, jugeant que le préjudice environnemental (aggravation des émissions de gaz à effet de serre et destruction de terres arables) excéderait les gains potentiels. C'est précisément ce type de raisonnement que les citoyens font valoir dans le dossier de Bruxelles-Haren, pour le volet écologique. C'est également la

logique qui sous-tend les mobilisations citoyennes pour la protection de l'environnement partout dans le monde, c'est encore celle des accords internationaux pour le climat, de Kyoto à celui de Paris.

Il est temps d'entrer dans le troisième millénaire et d'enterrer les projets préhistoriques et destructeurs de l'environnement comme celui de mégaprison. Notre époque doit impérativement considérer la nature comme un être vivant à respecter, et doit le faire maintenant. Car l'horloge écologique est à minuit moins une.

Il est temps que Bruxelles capitale de l'Europe soit cohérente en matière écologique. Bruxelles, en matière d'aménagement du territoire, est gérée par le gouvernement bruxellois, et Mme Frémault est en charge. Il lui incombe de protéger l'environnement bruxellois. Notamment à Haren.

### **Mégaprison, mégamagouille**

La mégaprison est une mégamagouille. Le contrat de type partenariat-public-privé est négocié dans la plus totale opacité depuis 10 ans. Un protocole liant les pouvoirs communal, régional et fédéral a été conclu. Il indique les responsabilités et devoirs de chacun notamment en matière financière. Pourtant, il est caché par les politiciens, malgré nos nombreuses demandes.

**Les politiciens ont-ils quelque chose à dissimuler dans le dossier de la mégaprison de Haren? Oui, cela est clair.**

On sait que les partis politiques préfèrent truquer la loi pour faciliter les profits de personnalités mafieuses comme dans le Kazakhgate. Qu'ils préfèrent s'abriter derrière la légalité utilisée comme rempart et alibi contre l'éthique et la bonne gouvernance, comme dans le scandale Publifin. Le fossé entre eux et les citoyens ne cesse de se creuser. Dans le dossier de Haren, le fossé est très profond. La Ministre Frémault a la chance de pouvoir y montrer sa responsabilité.

### **Nous demandons à la ministre :**

1. de protéger l'environnement bruxellois et par conséquent de **ne pas délivrer le permis d'environnement**. Tous les arguments juridiques viennent en appui de cette décision qui est la seule responsable du point de vue écologique ;
2. de **rendre public sans aucun délai le protocole relatif à ce projet de mégaprison qui lie la commune, la région et le fédéral**. Faut-il rappeler que cette mégaprison à 3 milliards d'euros serait financée avec de l'argent public, c'est à dire l'argent du contribuable? L'ensemble du dossier doit être rendu public sans plus attendre.

**Nous nous tenons à disposition de la Ministre pour lui fournir les arguments qui lui feraient éventuellement défaut.**

**Dans le cas où le CDH délivrerait le permis d'environnement pour détruire 20 hectares de biodiversité exceptionnelle, 15 hectares de terres arables et le dernier poumon vert de Haren, nous ferions campagne contre lui lors des prochaines élections. Nous nous y engageons.**

### **Contacts**

Laurent Moulin - 0499 03 09 01 - moulinlolo@yahoo.com

Jean-Baptiste Godinot - 0488 20 01 75 - jbgodinot@rassemblement-r.be